

liquer la confession, les jeûnes, les retraites spirituelles ; ils professent la foi en la présence réelle et au sacrifice quotidien comme moyen d'appliquer à l'âme les mérites de Jésus-Christ ; ils prient pour les morts, ils célèbrent les fêtes des saints ; ils enseignent la communion des saints, désirent surtout, disent-ils, avoir part aux prières que ces bienheureux esprits offrent jour et nuit devant le trône du Très-Haut ; ils ont repris l'usage du signe de la croix ; ils mettent sur l'autel des crucifix, des chandeliers, des fleurs ; ils prêchent en surplis et non en simple soutane ; ils impriment des Bréviaires et l'*Ordo recitandi*, ils voudraient imprimer encore des Missels ; ils ont déjà établi une espèce de convent ecclésiastique ; ils haïssent et détestent le protestantisme, les réformateurs et la réforme. Bien plus, ils désirent le rétablissement des corps monastiques, et font des tentatives dans ce but."

Nous avons fait connaître, il y a quelques mois, l'important discours du docteur Pusey en défense de la présence réelle dans l'Eucharistie, nous nous occuperons prochainement des opinions des théologiens d'Oxford sur le sacrement de pénitence et de la confession. Mais il nous a paru important de reproduire les sentiments d'un membre de l'Université d'Oxford qui occupe une place si éminente dans le gouvernement de l'Angleterre. Que les destinées de la Grande-Bretagne soient confiées à quelques hommes partageant les convictions de M. Gladstone, et certaines difficultés, qui paraissent insurmontables aujourd'hui, se trouveront assez facilement aplanies.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Association de la Délivrance.—M. Fabre, trésorier de l'Association de la Délivrance, accuse la réception des sommes suivantes :

Paroisse de St. Eustache, par J. A. Berthelot, écr. à compte,	£5 10 0
Messire Malo, curé des Trois-Pistoles,	1 0 0
M. Félix et Nazaire Têtu, de la même paroisse,	2 0 0

Ces deux dernières sommes transmises par Vital Têtu, écr.

Proclamation.—La dernière *Gazette Officielle*, contient une proclamation de Son Excellence, convoquant la législature à lundi, le 24 courant, à la cité de Montréal, sans les mots sacramentels pour "la dépense des affaires."

Tentative de meurtre.—Jeudi soir, sur le Canal de Lachine, vers huit heures, un M. Secar, Foreman de Messieurs Hayes et Millar, contracteurs des travaux du Canal, passait au bas du côté sud du Canal, après la conclusion des travaux de la journée ; il fut frappé par une balle, qui fut tirée d'une grange du côté opposé ; la balle lui entra dans le bras gauche au dessus du coude, et lui brisa l'os en pièces. Il fut instantanément baigné dans son sang. Une fille appartenant à la ferme, étant à traire ses vaches, entendit la détonation du fusil, courut à la porte, au moment où l'assassin fut commis ; elle vit l'assassin se sauver à travers les champs, emportant avec lui son fusil. Il paraît que l'assassin s'était placé près de la grange pour attendre M. Secar, afin de commettre son crime, comme il était dans l'habitude de passer là tous les jours à peu près à cette heure. Le Dr. Crawford fut de suite requis auprès de la victime, et trouva de toute nécessité de lui faire l'amputation du bras au dessous de l'épaule.

Nous n'avons pas entendu dire que l'assassin ait encore été arrêté. On pense que l'auteur de ce crime est un des employés du Canal qui a été déchargé peu de jours auparavant, à cause qu'il s'obstinait de fumer près des mines qu'on fait sur le Canal. Plusieurs des employés du Canal se trouvaient présents, dit-on, lors de l'assassinat et pas une âme ne daigna bouger pour arrêter l'assassin. On nous dit que la vie du malheureux est très en danger.

Idem.

Education.—Nous apprenons que la part de l'octroi pour 1843, qui revient à chaque district municipal pour le soutien des Ecoles Élémentaires, a été remise par le Surintendant de l'éducation aux commissaires spéciaux, chargés de distribuer ces deniers aux commissaires d'école des différentes paroisses et townships. Les commissaires spéciaux sont à peu près les mêmes que l'an dernier. Pour le district municipal de Montréal, ce sont MM. George Weekes, de Montréal, Stephen Fournier, de Rigaud, et Pascal Lachapelle, fils, du Sault au Récollet. Cette distribution doit se faire, dit-on, sur le même mode que l'an dernier. Nous espérons que cette nouvelle distribution des deniers publics, en faveur de l'éducation, aura l'effet de faire faire de nouveaux efforts aux habitants du pays pour l'étendre de plus en plus.

Minerve.

Accident.—Un bien triste accident est arrivé vendredi dernier à un nommé Gauthier, scieur de long. Il se trouvait tout près d'un plançon qu'on était occupé à hisser sur les chevaux, lorsqu'une pièce de la chèvre vint à manquer, et le lourd morceau de bois qui était déjà à une certaine hauteur, entraîna dans sa chute le malheureux Gauthier, et lui tomba sur la jambe et sur le bras. La jambe surtout fut horriblement meurtrie, et les os broyés en poussière. La main et le bras, heureusement, ne furent que pressés sans fracturer les os. Mais ce qu'il y a de plus pénible c'est qu'il s'écoula plus d'une demi heure avant qu'il fut possible de rajuster la machine qui faisait mouvoir le plançon et de retirer Gauthier de l'état de souffrance où il se trouvait sous cette énorme pièce de bois.

Cet accident a eu lieu à l'extrémité du faubourg St.-Antoine, au bas de la côte vis-à-vis la demeure de M. Donégani. Le souffrant fut transporté à l'Hôpital anglais, mais une heure au moins s'était écoulée avant qu'il y fut admis et pansé, parce qu'il avait fallu chercher une voiture pour le transporter et attendre la permission d'un médecin pour son admission à l'hôpital.

Gauthier avait perdu connaissance ; la quantité de sang qui s'était échappée de la blessure, et les douleurs qu'il avait endurées avaient épuisé ses forces. Mais il n'était pas au terme de ses souffrances, les hommes de l'art trouvèrent l'amputation nécessaire, et ils lui coupèrent la jambe au-dessus du genou. On espère le sauver.

Idem.

MESSEIERS,

LES circonstances malheureuses où je me rencontre en ce moment par suite de l'accident qui vient encore d'ajouter à ma détresse, par un incendie désastreux de plusieurs centaines de piastres, me contraignent de m'adresser de nouveau à l'indulgence de mes compatriotes et les supplier de m'attribuer qu'à ces mêmes circonstances le retard que je pourrais apporter à l'accomplissement de la VENTE que je m'étais si joyeusement proposé d'effectuer dans le cours du mois de février dernier. S'il fallait énumérer et détailler les causes de ce retardement, je n'en finirais plus. Qu'il suffise donc à la libéralité de mes concitoyens de leur mettre sous les yeux, les troubles et les peines que je me suis données pour parvenir au but de leurs propres desirs et croire à la sincérité de mes sentiments d'honnêteté dans toutes mes transactions, surtout en jetant un coup d'œil sur ma conduite passée, à l'appui de laquelle je me glorifie d'avoir les recommandations qui suivent ma présente adresse. [L'acte de vente est maintenant, déposé chez J. A. LABADIE, N. P., à Montréal.]

Qu'on s'attache principalement à savoir que ce délai en question n'excèdera pas le terme de la présente année et que le résultat de toute l'affaire me sera d'autant plus honorable que mes efforts en auront été moins couronnés de succès auxquels s'attendait. Votre, etc. J. B. CADIEUX.

NOUS Soussigné, certifions que le nommé JEAN-BAPTISTE CADIEUX, ci-dessus, est une personne d'une haute respectabilité, reconnu pour franc et honnête dans toutes ses transactions commerciales et autres quelconques, en outre que tous les faits allégués en sa présente DÉCLARATION sont fondés sur la vérité toute entière. Et foi de quoi, nous n'hésions nullement à lui donner les présentes pour lui servir à tous les fins que de droit.

POINTE AUX TREMBLES.

Ed. Labelle, Ptre., Pierre Dubreuil, J. P., Jos. Laporte, Louis Reeve, L. M. Mignault, Cyriac Beaudrault, Etienne Larue, ancien marguillier, Louis Brouillet, Magloire Dubreuil, Marc Campbell, Pascal Beaudry, Cléophas Chagnon, Charles Bazinet, Frs. Monet ancien marguillier, Casim. Lachapelle margr. de l'œuvre, Chs. Reeves, Ambr. Morand ancien margr., Pre. Bélaire, Joseph Etienne.

LONGUE POINTE.

Ed. Lecourt, Ptr., M. Raymond, John Clark, Louis Achambault, Jos. Vinet, J. G. Laviolette, J. P., John Dillon, Michel Archambault, J. B. Morin.

MONTREAL.

J. A. Labadie, J. P., Seraphino Giraldi, A. Girard, av., François Lacoste, M. Boulet, Salomon Lippé, Amable Duprat, W. Kuczyk, J. Tiffin, L. S. Martin, Ignace Renaud, Alexis Trudeau, C. Sabourin, M. D., N. Villeneuve, J. Thompson, Antoine Demers, Ed. Porteous, Frs. Armand, J. P. St. Joseph de la Rivière des Prairies.

MANUEL OU REGLEMENT DE LA SOCIETE DE TEMPERANCE, DEDIE A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR M. CHINIQUY, PRÊTRE, CURÉ DE KAMOURASKA. LES PERSONNES qui désirent se procurer le petit ouvrage ci-dessus, pourront s'adresser au Bureau des MÉLANGES. Prix : trente sols ; quatorze schellings la douzaine.

DEMANDES DE MAITRES D'ÉCOLES.

ON a besoin dans la paroisse du SAULT AU RÉCOLLET d'un MAITRE D'ÉCOLE capable d'enseigner le Français et l'Anglais, et muni de bonnes recommandations. On préférerait un homme avec sa femme s'ils étaient capables d'enseigner tous deux. S'adresser aux Commissaires de la paroisse, ou à M. VINET curé du lieu. Les lettres franches de port.

ON demande à St. VALENTIN un MAITRE D'ÉCOLE marié. S'il savait les langues Française et Anglaise, il serait préféré. S'adresser à JOSEPH BISSONNET, écuyer, Commissaire d'École.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion,	3s.	1d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, Ptre.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, Ptre.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.